



D.I.C.B.I.M.

*Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs*

## COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN



RISQUES MAJEURS  
A saint SYMPHORIEN

Les bons réflexes !

QUE FAIRE ?

# ***Le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)***

## ***Le mot du maire.***

Prévenir, s'organiser pour mieux réagir.

Chers concitoyens,

La sécurité des habitants de St Symphorien est naturellement l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Notre commune, comme tant d'autres, n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique. Quelle que soit l'ampleur des moyens engagés, l'expérience nous a appris que le risque zéro n'existe pas.

A tout moment, nous et vos proches peuvent être concernés par ces catastrophes et, à cet effet, la commune est en pleine phase d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en collaboration avec les professionnels de la Direction Départementale des Territoires (DDT), ayant pour objectif l'organisation au niveau communal des secours en cas d'événement.

A cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événements plus ou moins graves. Il mentionne également les actions conduites afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter en mairie les dossiers d'informations et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, il nous faut informer, tout en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ces mesures de sauvegarde.

*Le Maire*

## ***LA NOTION DE RISQUE MAJEUR***

Un événement potentiellement dangereux est un **aléa**, il ne devient un **risque majeur** que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux importants.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 2 grandes familles :

- les risques **naturels** :

avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;

- les risques **technologiques** :

ils regroupent les risques industriels, des transports de matières dangereuses, nucléaires, biologiques, ruptures de barrages... ;

- Enfin, les risques **sanitaires** :

pandémie, épidémie, problèmes alimentaires... sont de plus en plus prégnants.

### ***Deux critères caractérisent le risque majeur :***

- **une faible fréquence** :

l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **une énorme gravité** :

nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.





# RISQUE INDUSTRIEL

L'entreprise De Sangosse est un établissement industriel classé Seveso II Seuil haut pouvant entraîner accidentellement des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement.



La société est implantée sur la commune de Saint-Symphorien au lieu-dit « Les Pierrailleuses » au bord de la route départementale 650 et est classée SEVESO II « seuil haut ». Son activité consiste au stockage en 3 cellules de produits agro-pharmaceutiques et de semences, produits **inflammables** et **combustibles**. Les entreprises Poujoulat et Atlantic Import Distribution ainsi que l'habitation « Villa du treuil » se situent à proximité du site Seveso.

Les risques sont, suivant la nature du produit, une **explosion**, un **incendie**, une décomposition thermique avec émanation de gaz toxique. Dans ces cas, la population serait soit **confinée**, soit **évacuée** en fonction de la situation.

Conduite à tenir -  
page 7

## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

La réglementation impose aux établissements industriels les plus dangereux :

- Une **étude d'impact** afin de réduire au maximum les nuisances éventuelles causées par le fonctionnement normal de l'installation.
  - Une **étude de dangers** dans laquelle l'industriel identifie et analyse les risques générés par son installation. Cette étude décrit les accidents potentiels, leurs conséquences et prévoit les mesures propres à réduire la probabilité, les effets de ces accidents éventuels ainsi que les moyens de secours.

L'établissement de **plans de secours** est également obligatoire pour chaque site potentiellement dangereux :

- **Plan d'Opération Interne** (POI) élaboré, rédigé et mis en œuvre par l'industriel définissant les moyens prévus à l'intérieur de l'établissement en cas d'accident.
  - **Plan Particulier d'Intervention** (PPI), élaboré par le Préfet. Concerne tous les événements qui peuvent avoir des effets à l'extérieur du site.
  - **Plan de prévention des risques technologiques** (PPRT) approuvé le 07 décembre 2009.

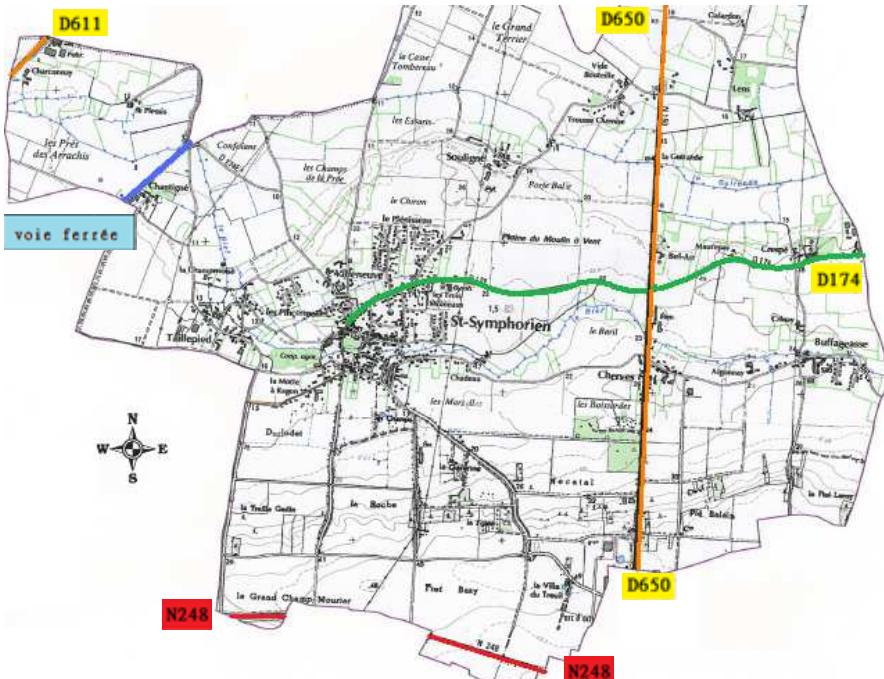
L'Etat, via la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), est chargé de contrôler régulièrement les installations SEVESO et les installations classées, afin de vérifier le respect des mesures.



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Risque lié à la circulation, par voie ferroviaire, routière, fluviale ou par canalisation, de produits pouvant être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

### SITUATION



À Saint-Symphorien, l'aléa porte sur le transport par **voie routière** et par **voie ferrée** :

- D650 : Niort – Saint Jean d'Angély
- D611 : Poitiers – Niort – La Rochelle
- D174 : Traverse le village de Saint-Symphorien
- N248 : Vers A10 La Rochelle
- Voie ferrée Poitiers / La Rochelle

### QUE FAIRE ?

Un accident de ce type entraînerait, suivant les matières, un **confinement** de la population à proximité de l'accident, voire une **évacuation** dans une zone limitée.

Conduite à tenir -  
page 7



#### Si vous êtes témoin de l'accident :

- Donnez l'alerte (voir rubrique « donner l'alerte »), en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code de danger (plaquette orange apposée sur la citerne du véhicule), la nature du sinistre (feu, fuite, explosion, ...)
- S'il y a des victimes ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Risque que vous deveniez vous-même une victime supplémentaire (contact avec le produit, intoxication, ...)
- Eloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et émanations toxiques et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.



## RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un risque de mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol.

La commune de Saint-Symphorien n'est pas directement concernée par la survenue de ce risque selon le Dossier Départementale des Risques Majeurs cependant ces mesures de préventions sont à la destination des citoyens.



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments



Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.  
On s'occupe d'eux



Évacuez le bâtiment



# RISQUE INONDATION

**Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.**

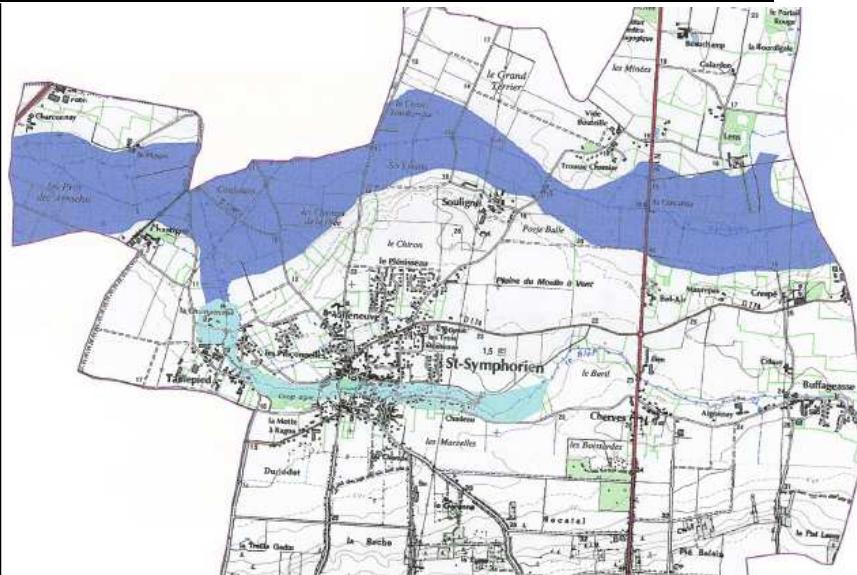
## SITUATION

Au cours des précédentes décennies, nous recensons des inondations en 1982, 1992, 1994 et 1995.

La commune de **Saint-Symphorien** est donc bien concernée par ce type de risque.

Ainsi, le **débordement de la Guirande**, au Nord de la ville, située en grande partie en zone urbanisée et **celui du Bief du Baril** qui traverse la zone urbanisée de la commune (Le bourg, Buffageasse, Taillepied, Cherves) seront les deux aléas principaux sur la commune.

Dans les deux cas, il s'agit de montée des eaux relativement lentes, vous serez donc informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale.



## MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Création d'un fossé en 1983 pour diminuer le risque inondation suite à la catastrophe qui a touché la commune en Décembre 1982 ;
- Construction d'un grand fossé au sud du Bourg (coteau allant de Fors à Frontenay Rohan-Rohan) pour recueillir les eaux ;

- Réalisation de bassins d'orages ;
- Entretien du cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux ;
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

## CONSIGNES DE SECURITE : CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS D'INONDATION

### Avant

Lorsqu'un avis est émis sur les ondes, ou vous est communiqué par tout autre moyen, déplacez les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée et rangez-les en hauteur, voire à l'étage supérieur, où ils pourront rester au sec. Prévoyez cales et parpaings à l'avance.

Coupez l'électricité, le gaz et le chauffage.

### Pendant

Évacuez votre domicile à la demande des autorités ou si le niveau d'eau vous y oblige.

Emportez votre trousse de survie, vos papiers, de l'argent, des vêtements chauds, vos médicaments...

Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner s'il cale et ne pas s'engager sur une route inondée



### Après

Consultez un électricien avant de rebrancher le courant Assurez-vous auprès des autorités municipales que l'eau qui coule du robinet est potable avant de la boire. En cas de doute, faites bouillir l'eau pendant 5 minutes.

Nettoyez et aérez abondamment les pièces inondées.

Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.

Portez attention à la présence de moisissure qui peut entraîner des problèmes de santé.

Dressez un inventaire complet des dommages causés à votre propriété et communiquez ces renseignements à la municipalité et à votre compagnie d'assurance.

## RISQUE CLIMATIQUE

**On classe dans ce type de risque l'ensemble des dérèglements climatiques que l'on peut observer sur la commune.**

### SITUATION

La commune de Saint-Symphorien est concernée par les risques tempête/orage, grand froid et canicule.

Ces phénomènes météorologiques sont dangereux pour la population, les biens, l'économie et l'environnement de la commune, comme peuvent en témoigner les tempêtes en 1983, 1999, 2002 et 2010 puis la canicule en 2003 et la période de grand froid en 2009.

### ACTION PREVENTIVE / CONDUITE A TENIR



#### Les tempêtes, les vents et orages violents

Risque de chutes d'arbres et d'objets divers :

- Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés par le vent,
- Ne sortez pas dehors pendant la tempête ou l'orage,
- Fermez solidement portes et fenêtres,
- Débranchez vos appareils électriques et votre antenne de télévision,

Après le passage de la tempête ou de l'orage :

- Ne montez ni sur les toits ni dans les arbres fragilisés, faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

#### Grand froid / chute de neige / verglas



Limitez vos déplacements à ceux qui sont impératifs,  
Dégarez la neige et salez devant chez vous,  
Veillez à stationner votre véhicule de manière à ne pas gêner le passage des véhicules  
de déneigement et de salage (souvent de nuit).



#### Canicule

Buvez souvent afin de ne pas vous déshydrater,  
Fermez portes et fenêtres,  
Signalez en mairie les personnes fragiles et isolées.



## RISQUE PANDEMIE, EPIZOOTIE

**Epidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population ou des animaux et présente sur une large zone géographique.**

Ce type de risque dépasse largement le cadre de la commune et comme nous avons pu le voir avec l'épidémie récente de grippe A (H1N1) les décisions seront prises plus généralement au niveau de l'état.

Cependant La commune de Saint-Symphorien avec ses nombreuses installations agricoles est particulièrement concernée par le risque épizootie. En effet, l'apparition d'une pandémie peut résulter d'une **recombinaison génétique entre les virus animaux (épizootie) et humains ou de mutations progressives d'un virus animal**, permettant une **adaptation à l'homme**.

Vous serez alertés par les médias nationaux tout d'abord, puis par les autorités locales si la pandémie ou l'épizootie atteint plus particulièrement la commune. Les consignes générales de sécurité sont alors les suivantes :



Toussez et éternuez dans le creux du coude



Portez un masque d'hygiène si vous êtes malade



Lavez-vous les mains régulièrement

# LES BONS REFLEXES

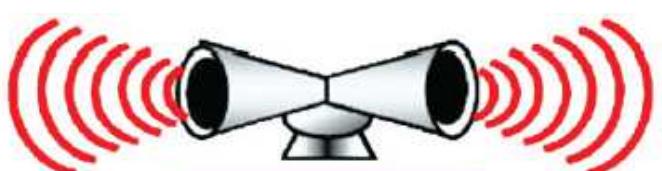


## L'ALERTE

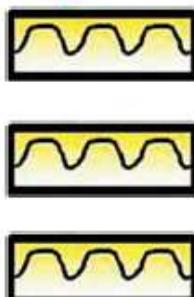
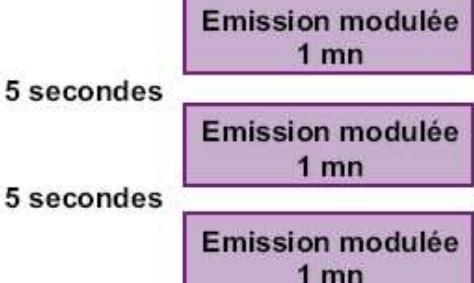
En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée :

- Par la sirène voir le signal d'alerte ci-dessous),
- Par les services de secours munis de haut-parleurs (véhicules),
- Par les services de sécurité, en porte-à-porte, en particulier pour les personnes vulnérables recensées volontairement à la Mairie ;
- Par les médias, en particulier radios :  
**France Bleu Poitou 106.4**
- Par affichage en tous lieux utiles.

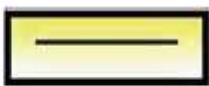
## LE SIGNAL D'ALERTE DES POPULATIONS



Si vous entendez  
la sirène :  
3 signaux de 1  
minute espacés de  
5 secondes, vous  
devez agir  
rapidement.



Emission prolongée 1 mn  
=  
fin d'alerte



La fin de l'alerte sera  
donnée par la sirène :  
Il s'agit d'un son  
continu pendant 1  
minute.

Préparez, à toutes fins utiles,  
une trousse d'urgence,  
composée de :

- une lampe de poche avec piles de recharge,
- une trousse à pharmacie,
- vos papiers, un peu d'argent,
- vos médicaments courants pour au moins une semaine,
- des couvertures,
- des vêtements chauds,
- une réserve d'eau,
- une radio à piles,
- du matériel de confinement (gros adhésif, serpillière, coton, ...)

**Dans tous les cas,  
suivre  
scrupuleusement  
les indications  
des autorités.**

Les numéros utiles :

N° d'urgence européen :

**112**

Sapeurs-pompiers : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Mairie : **05.49.09.53.53**



## Les réponses de votre commune

### **Le Plan Communal de Sauvegarde**

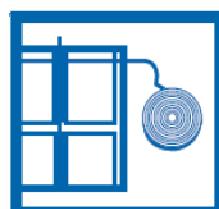
Face à l'ensemble de ces enjeux, la municipalité a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les aléas, les enjeux, et surtout les **moyens et l'organisation mis en œuvre** au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations. Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne à la commune. La municipalité de Saint-Symphorien s'est donc préparée à gérer des sinistres et l'accueil des sinistrés s'il en était besoin.

### **La Cellule de Crise Communale Opérationnelle**

La Cellule Communale de Crise Opérationnelle forme le pôle de gestion de la crise. Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes. Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou des plans de secours spécialisés. Elle est un poste de commandement à l'échelle communale. Ses fonctions sont :

- L'alerte à la population.
- L'information à la population, à la presse ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux, des services techniques...
- L'organisation et la coordination de la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité.
- L'organisation et la coordination du retour à la normale.

## **SE CONFINER**



- 1. Mettez-vous à l'abri.**
- 2. Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre...**
- 3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.**
- 4. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.**
- 5. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.**
- 6. Limitez vos accès téléphoniques aux cas d'urgences afin de libérer les lignes pour les services d'urgence.**
- 7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge par les services de secours.**
- 8. Il est impératif que la population se mette à l'écoute de la radio sur laquelle seront communiquées les premières informations sur la catastrophe et les consignes à adopter.**

*France Bleu Poitou 106.4*



Ne téléphonez pas abusivement pour ne pas encombrer les réseaux.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.



Ne fumez pas !

***Si les services de secours décident d'évacuer votre zone d'habitation, vous en serez rapidement averti, et il sera alors essentiel de suivre scrupuleusement les indications des autorités.***